



REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2025-26

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ACCES AUX DROITS, AUX SOINS ET A LA SANTE**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité d'établir des partenariats afin de renforcer la lutte contre les exclusions,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Savoie, une convention de partenariat en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la santé des publics éligibles. Cette convention est conclue pour une durée de un an à compter du 17 janvier 2025, et pourra faire l'objet d'un tacite reconduction.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **25 FEV. 2025**

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2025-26 CPAM CONVENTION PARTENARIAT ACCES DROITS SOINS ET SANTE

Date de transmission de l'acte : 26/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/02/2025

Numéro de l'acte : 25_00741 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20250225-25_00741-CC

Date de décision : 25/02/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale